

ANNEXE 243-1A.1

DOSSIER TECHNIQUE

Sauf indication contraire, le regroupement de plusieurs renseignements sur un même document est autorisé à condition qu'il ne souffre pas d'un manque de clarté ou de lisibilité. Les plans et documents doivent être datés et porter l'identification de leur émetteur. Ils doivent être accompagnés des rapports de commentaires techniques de l'organisme agréé ayant procédé à leur examen, des attestations de conformité aux règlements et autres procès-verbaux d'essais et de conformité.

I. – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I.A. – Fiche de renseignements

Fournir : une fiche comprenant, dès qu'ils sont connus, les renseignements qui suivent :

1. Nom du navire ou numéro de coque pour un navire neuf.
2. Pavillon d'origine pour un navire existant.
3. Détail du ou des type(s) d'exploitation pratiqué(s).
4. N° de coque (dès que connu).
5. Port d'immatriculation.
6. Propriétaire: nom, adresse, téléphone, télécopie, personne en charge du dossier.
7. Chantier de construction : mêmes renseignements.
8. Date de signature du contrat.
9. Date de déclaration de mise en chantier.
10. Date de pose de la quille.
11. Date de lancement prévu.
12. Date de mise en service prévue.
13. Organisme agréé en charge de la classification.
14. N° de registre de classification.
15. Longueur (Lr) et longueur de coque (Lh).
16. (sans objet, rédaction réservée).
17. Largeur.
18. Creux.
19. Jauge (brute, nette).
20. Port en lourd (été).
21. F.B. et T.E. correspondants (préciser le cas échéant, été, hiver).
22. Mode de propulsion.
23. Puissance propulsive.
24. Nombre et type des hélices.
25. Puissances auxiliaires.
26. Vitesse en service (sous voile, et avec 1 et 2 moteurs).
27. Nombre de personnes prévues à bord (selon les cas d'exploitation).
28. Type de navigation (nationale ou internationale).
29. Zone océanique SMDSM.
30. Indicatif radio.
31. MMSI.
32. Centre de Sécurité des Navires chargé de la mise en service.
33. Centre de Sécurité des Navires chargé de suivi du navire en exploitation.
34. Zones d'exploitation.

I.B. – Documents généraux

Fournir :

- a) Les certificats de classification, le cas échéant ;
- b) Une copie de la déclaration de mise en chantier (navires \geq à 24 m) ;
- c) Un plan général du navire, en une ou plusieurs feuilles au format A4 ;
- d) Les règles de la manifestation nautique de référence, le cas échéant ;
- e) En fin d'étude du dossier : les plans du navire « tel que construit » (pour les plans visés par la présente annexe et qui ont été modifiés depuis leur soumission à l'examen de l'autorité compétente) si possible sous format informatique, en précisant les modifications apportées.

II. – CONSTRUCTION – STRUCTURE – FRANC BORD – COMPARTIMENTAGE – ASSECHEMENT – STABILITE – MACHINES – INSTALLATIONS ELECTRIQUES

II.1. Construction - Structure - Franc-Bord - Compartimentage

Fournir:

- a) Soit les attestations de structure établies par un organisme agréé, soit tout document nécessaire à l'établissement de la conformité de la construction (voir chapitre correspondant) y compris les rapports d'essai en mer ;
- b) Un schéma de structure générale ;
- c) Un schéma de structure des mâts et espars, et du gréement dormant ;
- d) Un schéma d'ensemble montrant la position des ponts, des cloisons, des superstructures ou roufs, la ligne de charge au déplacement maximum, les échappées, les hublots ;
- e) Un schéma de coupe au maître indiquant les dimensions principales ;
- f) Le cas échéant, toute demande d'exemption au règlement de l'organisme agréé, avec l'avis préliminaire de la société de classification ;
- g) Le cas échéant, un schéma des cloisons transversales indiquant les ouvertures et leurs moyens de fermeture ;
- h) Le descriptif, le fonctionnement et les consignes d'utilisation des portes étanches ;
- i) Un schéma d'épreuve des capacités avec la hauteur des dégagements d'air.

II.2. Assèchement

Fournir un schéma unique regroupant les informations sur les différents dispositifs d'assèchement. Sur ce plan devront être indiquées : le nombre et localisation des pompes, les alarmes de niveau d'eau, les positions des commandes des vannes de coque, ainsi que les moyens d'alimentation des pompes.

II.3. Stabilité

Fournir le dossier de stabilité après avarie visé par l'organisme agréé et assorti de ses éventuelles notes techniques d'examen.

II.4. Machines

II.4.A. – *Machines et auxiliaires*

I.4.A.1. Installations de machines

Fournir :

- a) Un schéma général de l'installation de machines ;
- b) La liste des principaux matériels et équipements ainsi que leurs caractéristiques principales ;
- c) Les schémas des circuits de combustible, graissage, refroidissement, eau douce.

II.4.A.2. Appareil à gouverner

Fournir :

- a) Un schéma synoptique de l'installation ;
- b) La description des possibilités de fonctionnement en secours.

II.4.A.3. Installations hydrauliques

Fournir la description de l'installation et ses caractéristiques.

II.4.A.4. Installations électriques

Fournir :

- a) Un schéma unifilaire de l'installation ;
- b) Les caractéristiques des groupes et des jeux de batteries, les services assurés par les tableaux principal et secours. Indiquer les emplacements ;
- c) La description des protections contre les électrocutions, l'incendie et autres accidents d'origine électrique.

II. – PRÉVENTION, DÉTECTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

III.A. – Prévention

III.A.1. Cloisonnement

Fournir les schémas de cloisonnement incendie comportant notamment les renseignements suivants :

- a) Intégrité au feu des portes, cloisons et ponts ;
- b) Références d'approbations des matériaux et des portes.

III.A.2. Ventilation et chauffage

Fournir :

- a) Un schéma général ;
- b) La description des arrêts à distance et leurs emplacements ;
- c) La description des ventelles, volets coupe-feu, des dispositifs de passage de cloisons, ainsi que leurs emplacements.

III.A.3. Dispositions relatives aux combustibles liquides, à l'huile de graissage et aux autres liquides inflammables

Fournir :

- a) La description du stockage des différents fluides ;
- b) La description des circuits ;
- c) La description de la ventilation des locaux machines ;
- d) Les caractéristiques des tuyautages.

III.B. – Détection

Fournir :

- a) Un schéma des installations ;
- b) Un descriptif des boucles ;
- c) Les emplacements et caractéristiques des détecteurs.

III.C. – Extinction

III.C.1. Dispositifs fixes d'extinction

Fournir :

- a) Un schéma de l'installation avec l'indication des locaux protégés, des organes de commande et de maintenance ;
- b) Les calculs justificatifs du dimensionnement des installations ;
- c) La description des dispositifs d'alarme sonore et lumineuse ;
- d) La description des moyens de renouvellement de l'atmosphère.

III.C.2 – Moyens mobiles

Fournir les caractéristiques et les emplacements des extincteurs et équipements de pompier.

IV. – ENGINES ET DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

IV.A. – Plan général

Fournir un schéma d'implantation des moyens de sauvetage.

IV.B. – Drôme - moyens collectifs

Fournir :

- a) Le nombre maximum de personnes prévues à bord ;
- b) Le nombre, la capacité, les emplacements des radeaux pneumatiques de sauvetage ;
- c) La description des dispositifs d'arrimage ;
- d) Une copie des certificats d'approbation par type d'équipement.

IV.C. – Moyens individuels

Fournir :

- a) Le nombre, la description, et la localisation des bouées de sauvetage et de leurs accessoires ;
- b) Le nombre, la description, et la localisation des brassières ;
- c) Le nombre, la description, et la localisation des combinaisons d'immersion ;
- d) Une copie des certificats d'approbation par type.

V. – RADIOCOMMUNICATIONS

Fournir :

- a) La liste des matériels avec copies des certificats d'approbation ;
- b) Un schéma d'implantation du matériel ;
- c) Un plan des antennes ;
- d) Un schéma synoptique des alimentations électriques ;
- e) L'implantation des jeux de batteries ;
- f) Le bilan électrique sur batteries ;
- g) L'indication de la méthode d'entretien prévue ;
- h) Une copie des certificats d'approbation par type.

VI. – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

VI.A. – Prévention des abordages

Fournir :

- a) Un schéma indiquant les emplacements des feux de navigation ;
- b) La description des alimentations, commandes, alarmes des feux de navigation ;
- c) Les documents de conformité des feux.

VI.B - Appareils de navigation

Fournir leur liste, et leurs références d'approbation.

VI.C. – Mouillage amarrage

Fournir :

- a) Les schémas montrant les emplacements des équipements ;
- b) Le détail des dispositifs (lignes, ancres prévus).

VII. – HYGIÈNE – HABITABILITÉ

Fournir :

- a) Un schéma des emménagements ;
- b) La description des moyens de production et de stockage de l'eau potable et des circuits de distribution .

VIII. – PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Voir la division 213 du règlement.

Convention AFS (rendue applicable par le règlement (CE) n° 782/2003) :

Le contrôle des dispositions pertinentes est effectué par le centre de sécurité des navires.